



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dérives dans les universités

Question au Gouvernement n° 1323

Texte de la question

DÉRIVES DANS LES UNIVERSITÉS

Mme la présidente . La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann . Il y a cinq jours, un jeune homme de 23 ans, Quentin, a perdu la vie en marge d'une conférence organisée à Sciences Po Lyon. Ce drame nous oblige. Au-delà de l'émotion, il révèle une réalité plus profonde : la fragilisation progressive de l'État de droit dans certains espaces universitaires. Les faits sont là, répétés, tous convergents : à Lyon 2, un cours interrompu ; à Rennes 2, des dégradations ; à Nantes, un campus évacué ; à Paris 1, l'intervention des forces de l'ordre. Il ne s'agit pas simplement d'une série d'incidents – pourtant nombreux –, mais d'un basculement. Certaines universités, de lieux de savoir et de confrontation intellectuelle, deviennent des espaces de conflictualité politique où le débat cède à l'invective et, trop souvent, à l'intimidation. Il s'y déploie un véritable entrisme, stratégie assumée d'occupation des lieux de savoir par des acteurs politiques extrémistes qui ne cherchent plus à convaincre mais à imposer leur doctrine. Or une démocratie repose sur l'équilibre entre la liberté du débat et la garantie de l'ordre public. Quand cet équilibre se rompt, c'est l'État de droit qui vacille.

Oui, l'autonomie universitaire est essentielle, mais elle ne peut servir d'alibi à l'inaction. La liberté ne saurait couvrir des logiques de radicalisation par les extrêmes, de gauche comme de droite. Monsieur le ministre de l'enseignement supérieur, face à cette dérive dangereuse et structurelle, face à cet entrisme rampant, quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour réaffirmer l'autorité de l'État de droit dans nos universités et pour empêcher que ces lieux ne deviennent les laboratoires d'idéologies extrémistes ? Concrètement, au-delà des principes, êtes-vous prêt à sanctionner ceux qui, par passivité ou par complaisance, laissent prospérer ces dérives ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

M. Philippe Baptiste, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace* . Je tiens à dire à mon tour quelques mots du drame qui s'est déroulé il y a quelques jours. Toute la communauté de l'enseignement supérieur est en deuil. Quentin était étudiant à Lyon 2, en science des données. Poursuivre et condamner les auteurs de cette ignominie est la première des priorités, mais il faut aussi traiter le problème que vous soulevez : celui de la violence politique qui s'exerce aussi, parfois, dans les établissements. Oui, des responsables politiques attisent la haine, excitent les passions, manipulent les consciences de certains étudiants. Oui, cette haine peut se retrouver dans l'enceinte de nos établissements. Cela arrive, car l'université n'est ni plus ni moins que la caisse de résonance de notre société.

C'est une chose qu'un élu soit invité à débattre par une association étudiante ; tous les élus de la République peuvent intervenir dans des conférences, il n'est pas question de l'interdire par principe. En revanche, lorsqu'une conférence présente un risque sérieux et avéré de troubles à l'ordre public, elle ne doit pas pouvoir se tenir. Cette décision doit être prise au cas par cas, en responsabilité, par les établissements. L'interdiction doit, autant

que possible, être exceptionnelle, mais elle doit pouvoir être décidée. J'ai signé hier, avec mon collègue ministre de l'intérieur, une circulaire à destination des recteurs et des préfets pour leur rappeler l'importance de leur accompagnement dans l'appréciation et l'encadrement de telles situations. S'il existe des risques élevés inhérents à l'organisation d'une conférence, il faut l'interdire. *(Mme Danielle Brulebois, M. Sylvain Maillard et M. Laurent Croizier applaudissent.)*

Le rôle de l'université est d'être un espace de débat contradictoire, apaisé, fidèle à sa mission d'enseignement. J'appelle tous les établissements à veiller au respect scrupuleux de ce principe simple et évident, que vous avez rappelé. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann . Concrètement, que vont faire le gouvernement et les présidents d'université ou de grande école ?

Données clés

Auteur : [Mme Delphine Lingemann](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1323

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et espace

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 février 2026